



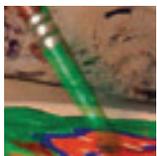
Partenaire de votre projet local



L'Ufcv et



l'animation territoriale





Dates clés

1907

- **Naissance** de l'Union Parisienne des Colonies de Vacances qui fédère 49 « œuvres éducatives » organisatrices de colonies.

1934

- Devenue Union Française des Colonies de Vacances, l'Ufcv est **reconnue d'utilité publique**.

1957

- L'Ufcv organise plus de **250 sessions de formation** pour environ **11 000 animateurs** et **rassemble des structures** nouvellement investies dans le champ des séjours de vacances : municipalités, comités d'entreprise, caisses d'allocations familiales...

1979

- L'Ufcv organise ses premières actions d'animation territoriale en **convention avec des collectivités locales**.

2007

- **100 ans de lien social**. Célébration du **centenaire de l'association**, avec de nombreux événements sur l'ensemble du territoire.

2010

- Lancement d'une mission nationale pour **développer et consolider l'activité d'animation territoriale** au sein de l'Ufcv.

2013

- Prise de position de l'Ufcv **en faveur de la réforme des rythmes éducatifs**.

2014

- L'Ufcv est reconnue association éducative **complémentaire de l'enseignement public**.



Sommaire

2 Le cadre général de nos actions

4 Les métiers

6 Les représentations nationales

7 L'organisation nationale

8 Les activités
d'animation territoriale

12 Les principes d'organisation
de l'animation territoriale

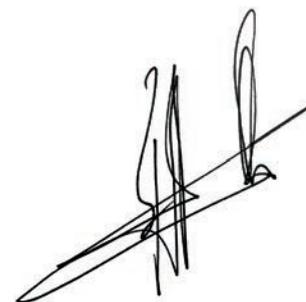
Édito

L'Ufcv intervient depuis plus de 30 ans auprès des collectivités territoriales pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la vie locale. Porteuse d'un projet social fondé sur les principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre toutes formes d'exclusions, l'Ufcv s'est naturellement investie dans la vie des territoires pour y développer des temps de loisirs éducatifs. Notre réseau national, notamment dans les champs des vacances et de la formation, ainsi que notre organisation nationale nous permettent de mobiliser le niveau de ressources nécessaire à la réussite des actions qui nous sont déléguées par les collectivités.

Convaincue de l'importance grandissante des questions d'éducation et de jeunesse sur les territoires, l'Ufcv a construit des réponses innovantes et adaptées aux enjeux locaux. Ces propositions d'actions sont développées en lien étroit avec chacune des politiques de territoires. Elles visent, entre autres, à apporter une qualité pédagogique optimale aux publics accueillis, dans un cadre fonctionnel fiable et sécurisé.

Ce dossier présente les possibilités d'intervention qu'offre l'Ufcv aux collectivités locales. Il a pour ambition de démontrer le savoir-faire de notre association dans la mise en œuvre d'actions publiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la vie sociale, ainsi que le cadre de valeurs dans lesquels elles s'inscrivent.

Engagées et dynamiques, les équipes de l'Ufcv sauront se mobiliser au service des projets de votre territoire.



Bernard Helle

Directeur général de l'Ufcv

Le cadre général de nos actions



Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Acteur majeur de l'économie sociale, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire.

Association d'éducation populaire, l'Ufcv est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Laïque et pluraliste, elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

L'Ufcv en quelques chiffres

1000 salariés, **5000** bénévoles, volontaires et personnes en Service civique, **687** adhérents personnes physiques et morales, **1** siège national et **17** délégations régionales, **140** collectivités partenaires.

Le projet social de l'Ufcv

L'Ufcv agit prioritairement pour :

- **Développer et promouvoir des actions** d'animation, d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie, en milieux urbain et rural, sur le plan local ou national.
- **Accompagner les personnes**, notamment les jeunes, dans les temps de loisirs et de vacances ainsi que dans les temps périscolaires ou scolaires.
- **Favoriser la création de liens** entre les générations, la rencontre des cultures et le développement d'actions de solidarité.
- **Contribuer à la protection physique et morale** des personnes, notamment par des actions de prévention.
- **Former des bénévoles et des volontaires** s'engageant dans la vie sociale et culturelle, participer à la formation professionnelle des salariés.

Les valeurs de l'Ufcv

L'engagement de la personne

L'engagement, c'est prendre parti et agir pour une cause. La personne assume ainsi sa condition d'homme et de citoyen. L'Ufcv invite chaque personne à se déterminer et à agir, à s'impliquer pour soi et pour les autres. Elle développe l'esprit critique par le dialogue et la confrontation. Elle aide chacun à trouver les moyens de conduire des projets individuels ou collectifs.

L'action favorisant le lien social

L'origine, la construction et la réalisation de la personne s'éprouvent dans la rencontre et l'interaction avec les autres. Ainsi, dans ses actions l'Ufcv privilégie le recours au collectif, en s'assurant d'un cadre bienveillant et en privilégiant l'ouverture et la relation à l'autre, l'acceptation des différences et la confrontation d'idées. L'Ufcv par ces actions, cherche à favoriser la prise de responsabilités des acteurs à la vie locale et à la construction du mieux-être social.

Laïcité et pluralisme

Ces deux notions complémentaires laissent à la personne le libre choix de ses opinions et de ses croyances. L'Ufcv souscrit à un principe de laïcité qui garantit à chacun des règles de vie sociale fondées sur les droits de l'Homme et les valeurs de la République. Par ailleurs, l'Ufcv condamne toute idéologie qui nierait les fondements d'une société laïque se devant d'organiser l'expression du pluralisme et de reconnaître une égale légitimité à tous les courants de pensées, idéologies et doctrines (politiques, culturelles, religieuses...) respectant les droits de l'Homme.

Des défis à relever

Le projet de l'Ufcv prend tout son sens dans l'action concrète qui donne à chacun la possibilité de s'accomplir en s'engageant pour et avec les autres.

Promouvoir l'éducation non formelle et la formation tout au long de la vie

Agir pour la cohésion sociale, construire une vie meilleure

Rechercher de nouvelles formes de développement et de partage des richesses

La formation

La formation au Bafa/Bafd

Premier organisme de formation au Bafa en France avec près de 35 000 stagiaires par an et plus de 1 500 sessions organisées, l'Ufcv forme les futurs animateurs et directeurs de séjours et d'accueils de loisirs.

La formation professionnelle qualifiante

Certifiée par l'OPQF depuis 1996, l'Ufcv assure des formations qualifiantes aux métiers d'animateurs de la filière Jeunesse et Sports (Bpjeps, Desjeps, CQP, etc.), ainsi qu'aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne.

Par ses formations, l'Ufcv défend :

- l'acquisition de compétences, capacités et savoirs,
- l'initiative, l'autonomie et la responsabilisation des personnes,
- le développement de la société à travers la formation des individus.



Les vacances

Les vacances pour enfants et adolescents

Chaque année, près de 40 000 jeunes de 4 à 17 ans partent en colos avec l'Ufcv et son réseau d'organismes adhérents et s'amuse en apprenant à vivre ensemble dans le partage, la découverte et le respect.

Les séjours en intégration

L'Ufcv privilégie autant que possible l'intégration, en séjours ou en accueils de loisirs, de jeunes en situation de handicap mental, sous réserve que les activités proposées soient compatibles avec leurs capacités.

Les vacances adaptées organisées

Depuis plus de 25 ans, l'Ufcv organise des séjours de vacances adaptés au niveau d'autonomie de chacun et permet chaque année à plus de 7 000 adultes, enfants et adolescents en situation de handicap mental de partir en vacances.

Par ses vacances, l'Ufcv défend :

- le droit aux vacances pour tous,
- des séjours de qualité, innovants et adaptés aux besoins de chacun,
- des vacances collectives qui favorisent la mixité et l'ouverture à l'autre.



L'animation territoriale

L'intervention de l'Ufcv se décline autour de trois grands domaines qui traduisent son ambition d'être un acteur majeur de la vie locale :

L'organisation et la gestion de lieux d'accueil (accueils de loisirs, crèches, activités périscolaires, etc.).

L'accompagnement des professionnels de l'enfance-jeunesse dans leurs fonctions d'animateur et de coordinateur.

La formation des élus et des professionnels sur les enjeux des politiques de territoires en faveur de l'éducation, des loisirs et de la vie sociale.

C'est ainsi près de 300 actions qui sont menées chaque année auprès de 140 collectivités et plus de 180 dispositifs d'accueils qui sont animés par l'Ufcv dans le cadre de marchés publics.

Par ses actions d'animation territoriale, l'Ufcv favorise :

- le développement du territoire,
- le développement de la citoyenneté et l'émergence d'une démocratie locale participative,
- le renforcement de la cohésion sociale.



L'insertion sociale et professionnelle

Les actions menées par l'Ufcv portent sur la dimension sociale (rompre l'isolement) et sur la dimension professionnelle (favoriser les apprentissages). Elles se déploient dans 4 domaines :

L'accompagnement social (resocialisation de publics très en difficulté).

L'acquisition de savoirs de base (lutte contre l'illettrisme, remise à niveau).

L'orientation professionnelle (bilans de compétences).

La recherche d'emploi (accompagnement, immersion en entreprise).

Par ses actions d'insertion, l'Ufcv s'engage pour :

- lutter contre les exclusions,
- changer le regard de la société sur les personnes en difficulté,
- favoriser l'épanouissement personnel de chacun.



Les représentations nationales



Être partenaire de l'Ufcv, c'est bénéficier de la force d'un réseau

Présente au travers de son réseau national et régional sur tout le territoire, l'Ufcv est impliquée et active dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette implication permet de tisser de nombreux partenariats. Par ailleurs, la présence de l'Ufcv au sein d'instances représentatives du monde associatif, de la jeunesse, de l'éducation et de la formation lui permet d'offrir aux collectivités partenaires :

- **Une information fiable et actualisée**, notamment concernant les évolutions réglementaires en droit du travail, des collectivités, du social et des familles.
- **Des mutualisations d'expériences** dans le champ de l'animation territoriale sur un plan national.
- **Des ouvertures sur les champs complémentaires** de l'animation territoriale, notamment ceux des vacances, du handicap et de la formation.
- **Un accès à des financements de soutien**, notamment par le Fonjep, les CAF ou la CNAV.

L'Ufcv est impliquée et active au sein des réseaux suivants :

Organismes d'état

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère de l'éducation nationale
CNAF – Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAV – Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
FDVA – Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FONJEP – Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
CNEPJ – Conseil National de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse
ANLCI – Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
UNIOPSS – Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Représentations syndicales et d'employeurs

UDES (anciennement USGERES) – Union Des Employeurs de l'Économie Sociale
CNEA – Conseil National des Employeurs Associatifs

Représentations associatives

CNAJEP – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CNLTA – Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés
UNAT – Union Nationale des Associations de Tourisme
UNAF – Union Nationale des Associations Familiales

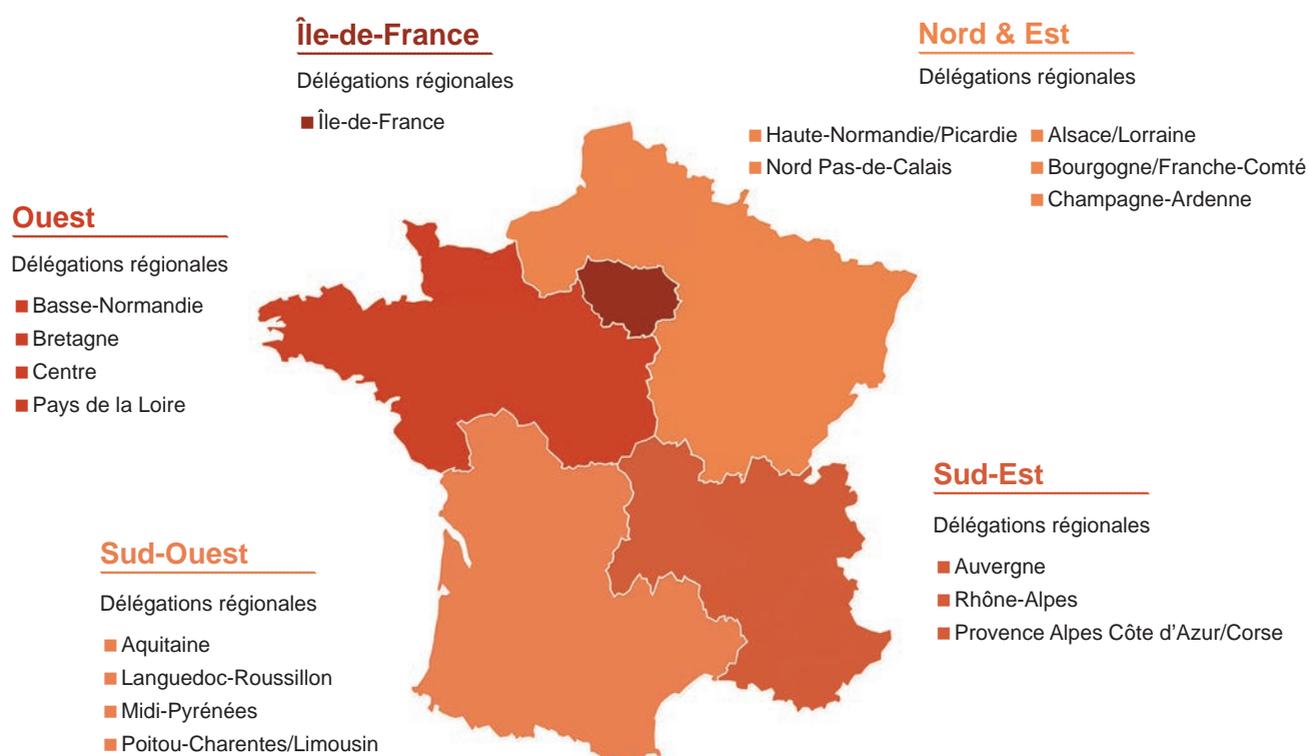
L'organisation nationale

L'Ufcv est une union de personnes physiques et morales. À la différence d'organisations fédératives, elle est construite sur le principe de l'unicité économique, de l'employeur unique et d'un seul conseil d'administration. Cette organisation permet de mutualiser un haut niveau de ressources pour la gestion des activités notamment au travers des fonctions support nationales. De façon à assurer une adaptation des activités aux besoins locaux, la gestion des opérations est assurée par les délégations régionales, regroupées en 5 territoires.

La conduite stratégique des activités de l'Ufcv est assurée par le directeur général et s'appuie sur un comité de direction regroupant les directeurs des services centraux et de chacun des territoires.

Une organisation opérationnelle

5 territoires - 17 délégations régionales



Soutenue par les pôles de compétences centraux

au service des délégations régionales et de la proximité des territoires

- **Pôle développement et communication** : accompagne les délégations régionales dans le développement de leurs activités, apporte une expertise métier (cadre juridique et réglementation, pédagogie, relation avec les ministères de tutelles,...), renforce les opérations et moyens de communication,...
- **Pôle ressources humaines** : apporte une expertise juridique sur les questions RH, organise la formation du personnel en fonction des besoins professionnels, fiabilise la gestion des paies,...
- **Pôle administration et finance** : fiabilise les processus comptables, assure les contrôles de gestion, produit les états financiers nécessaires à la gestion des activités,...
- **Pôle systèmes d'information** : permet d'adapter en permanence les logiciels métiers aux évolutions des besoins, en assure la maintenance et le déploiement, équipe les sites en matériel informatique,...

Les activités d'animation territoriale



De la petite enfance au grand âge, toute personne s'inscrit dans un environnement social. C'est pourquoi, l'Ufcv intervient à tous les âges de la vie, en proposant des activités en correspondance avec les besoins de prise en charge spécifiques à chaque public. Au travers d'une approche éducative ou sociale en partenariat étroit avec des collectivités, l'Ufcv développe des formes d'animation adaptées à chacun de ses publics. À ce titre et selon des principes établis, l'Ufcv met en place, anime et gère des dispositifs pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les séniors.

La petite enfance

L'Ufcv gère et anime

- Animation de réseaux d'aide aux assistantes maternelles
- Multi-accueil
- Micro-crèche
- Halte-garderie
- LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents)

Quelques exemples

Micro-crèche

2 micro-crèches de l'Ufcv sur la ville de Toulouse permettent aux familles de quartiers défavorisés de conjuguer l'éducation de leurs enfants et leur insertion sociale et professionnelle. Ces opérations sont soutenues par le dispositif « Espoirs banlieues ».

Multi-accueil

Depuis plus de 10 ans, l'Ufcv gère le fonctionnement de 2 multi-accueils de plus de 20 places à Haute Goulaine (44) et à Marseille (13). Ces accueils sont intégrés dans des maisons de l'enfance et de la jeunesse et fonctionnent dans un principe de continuité éducative.



Les principes de l'Ufcv

Répondre aux exigences de qualité quant à l'accueil, la sécurité affective, le besoin d'épanouissement du jeune enfant et le lien entre les familles et la structure d'accueil.

Faciliter l'implication des parents dans la définition et la mise en œuvre des intentions éducatives des accueils de la petite enfance.

S'adapter de façon constante aux besoins sociaux des familles tout en garantissant une exigence éducative des accueils.

Favoriser les synergies entre les acteurs éducatifs intervenant auprès du jeune enfant au sein d'un territoire.

L'enfance

L'Ufcv gère et anime

- Accueils de loisirs
- Accueils périscolaires
- Séjours de vacances
- Évènements festifs
- Animation des temps méridiens et péri-éducatifs
- Ludothèques
- Coordination de réseaux et de projets en faveur de l'enfance sur un territoire

Quelques exemples

Accueils de loisirs pour les 2 - 6 ans

La délégation Nord-Pas-de-Calais organise sur différents quartiers de la ville de Roubaix, des accueils de loisirs au profit des enfants de 2 à 6 ans. Depuis septembre 2013, elle a développé des « clubs » (activités scientifiques, citoyenneté...) pour répondre à la réforme des rythmes éducatifs.



Accueils de loisirs et périscolaires

Depuis plus de 15 ans, la commune de Guichen (35) travaille avec l'Ufcv pour développer des accueils de loisirs et périscolaires dans le cadre d'une politique enfance et jeunesse globale et cohérente, ponctuée de nombreuses manifestations locales et organisée dans un projet éducatif local animé par l'Ufcv.



Les principes de l'Ufcv

Animer et organiser des espaces d'accueil de détente, ouverts, faciles d'accès et respectueux du rythme de vie de l'enfant.

Favoriser l'engagement et la responsabilisation des enfants dans la vie collective.

Participer à l'ouverture culturelle des enfants dans des domaines qui leur sont nouveaux.

Développer et animer des dynamiques de réseau en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants sur un territoire.

La jeunesse

L'Ufcv gère et anime

- Accueils de jeunes
- Pépinières de Projets Jeunes
- Points d'Information Jeunesse
- Séjours de vacances
- Conseils municipaux de jeunes
- Coordination de réseaux et de projets en faveur de la jeunesse sur un territoire

Quelques exemples

Dispositif « Tempado »

À l'issue d'une étude sur le temps des jeunes, l'Ufcv a développé un **dispositif jeunesse d'envergure** nommé « Tempado », élaboré conjointement avec la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles (21). Les jeunes peuvent ainsi participer à des **stages et séjours thématiques** organisés toute l'année et financés en partie par la collectivité. L'offre créée **sur mesure**, permet à plus de la moitié des 10/17 ans du territoire de bénéficier de temps de loisirs adaptés à leurs besoins et leurs envies.



Dispositifs d'accueil jeunesse

L'Ufcv a conçu avec les jeunes de la Communauté de Communes des 3 Rivières (56) **l'ensemble des dispositifs d'accueil jeunesse** sur le territoire en s'appuyant dès le départ sur un conseil communautaire de jeunes.

Les principes de l'Ufcv

Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie collective, dans leurs loisirs et leur insertion sociale, et dans la vie du territoire.

Prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusions faites aux jeunes.

Permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs et à des ouvertures culturelles favorisant leur épanouissement personnel.

Accompagner les jeunes dans leur capacité à acquérir leur propre autonomie.

Les seniors

L'Ufcv gère et anime

- Animation des aînés
- Coordination des actions en faveur des seniors
- Formation auprès des animateurs locaux professionnels ou bénévoles
- Animations intergénérationnelles

Quelques exemples

Ateliers

25 bénévoles animent 8 **ateliers** (cuisine, marche, sorties culturelles, aquarelle, chorale...) au profit des retraités de 3 communes rurales de la Pévèle dans le département du Nord. L'Ufcv **coordonne le dispositif et anime le réseau** de bénévoles en collaboration étroite avec les élus locaux.



Accompagnement

À Bonnemain en Bretagne, l'Ufcv **accompagne les élus et acteurs locaux** dans le développement d'une dynamique d'animation territoriale au profit des seniors. **Enquêtes, réunions publiques et partenariales** contribuent à revisiter et développer de nouvelles actions sur le territoire.



Les principes de l'Ufcv

Lutter contre l'isolement et la dépendance des personnes âgées.

S'appuyer sur le pouvoir d'agir des seniors pour engager toutes sortes d'animations en leur faveur.

Favoriser le lien social entre les seniors et avec l'ensemble de la collectivité sur un territoire.

Développer les dynamiques de réseau en faveur du « bien vieillir ».

Le partenariat

un principe de relation entre les collectivités et l'Ufcv

Pour l'Ufcv, la réussite d'un projet en direction de l'enfance, la jeunesse et la vie locale ne peut se concevoir que dans une collaboration étroite entre un opérateur et un commanditaire. Le pilotage et la maîtrise de ce projet passe donc par un nécessaire partenariat qui s'obtient par la reconnaissance des compétences et des responsabilités de chacun. Pour autant, la collaboration ne se décrète pas, elle se construit. L'Ufcv propose donc des modes d'animation du partenariat qui permettent de :

- **maîtriser et piloter** les activités organisées par l'Ufcv,
- **identifier et analyser** les enjeux locaux liés aux questions d'enfance, de jeunesse et de vie sociale,
- **concevoir** les solutions à venir et engager leur mise en œuvre.

Le principe de partenariat permet de tisser une relation de confiance pour mener et réussir les activités déléguées. Il ne se substitue pas aux responsabilités que l'Ufcv entend assumer dans l'exercice de ses fonctions sur un territoire. Il constitue une condition indispensable à la réussite de la politique locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur un territoire.

Un management de proximité

des délégations régionales proches des équipes et des projets

18 délégations régionales ont pour rôle de développer les métiers de l'Ufcv au plus près des territoires. Des responsables régionaux de l'animation territoriale assurent une référence dans les relations avec chacune des collectivités partenaires et avec chacun des professionnels locaux (animateur enfance – jeunesse, coordinateur, cadre local...). Ils construisent un véritable lien de proximité au travers des rencontres régulières et par l'exercice de 3 fonctions essentielles :

- **le management** : recrutement, accompagnement, formation et évaluation du travail de chaque professionnel local,
- **le partenariat** : animation des relations contractuelles avec la collectivité,
- **le développement** : animation des dynamiques de réseaux, conseil en développement, veille réglementaire, expertise pédagogique...

Sur un plan administratif, l'Ufcv par son organisation, permet aux professionnels locaux d'être délestés des activités administratives, comptables et RH afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs fonctions métiers (animation de publics, relation collectivités et partenaires locaux, coordination...). Ce choix de fonctionnement s'appuie sur un pôle administratif structuré au sein de chaque délégation régionale et permet surtout une fiabilisation des processus de gestion.

La fiabilité des processus de gestion

une organisation nationale au service du local

L'Ufcv, association d'éducation populaire se distingue des autres acteurs nationaux par son organisation en union et non en fédération. Ce système permet de capitaliser des pôles de ressources appropriés à la taille d'une entreprise de 750 salariés et de les mobiliser au plus près des territoires grâce aux délégations régionales.

Fort de cette organisation nationale, l'Ufcv adapte en permanence sa structure administrative au service du projet de territoire. Le principe est d'apporter aux collectivités, la meilleure articulation entre l'échelon local (lieu d'accueil et de projet) et l'échelon régional (pôle de ressources et fonctions supports). Ainsi, les activités d'animation territoriale de l'Ufcv bénéficient d'outils et de processus de gestion administrative qui sont développés et consolidés nationalement, organisés régionalement et ajustés localement en fonction des réalités de chaque territoire.

Le principe de cette répartition est d'optimiser au maximum la gestion des charges administratives locales par :

- un **soutien** important des pôles administratifs régionaux de l'Ufcv,
- des **outils fiables** et performants, conçus, contrôlés et développés nationalement ,
- des **procédures claires et adaptées** selon les réalités de chaque collectivité.

La mise en œuvre de cette organisation permet de garantir un fonctionnement optimum des aspects administratifs inhérents aux activités d'animation territoriale (gestion des inscriptions, des facturations, de la RH, de la maîtrise des dépenses,...) . Le bénéfice pour les équipes locales est ainsi de pouvoir se consacrer pleinement au développement des projets pédagogiques, de territoire et de développement des activités enfance, jeunesse et vie locale.



L'Ufcv sait **animer** les relations contractuelles et fonctionnelles, **mobiliser** l'ensemble des moyens pour réussir les missions confiées et **développer** votre projet de territoire.



Crédits photos : Ufox, Pixland, ImageSource, Phovoir, PhotoAlto, iStock, BananaStock, M. Viret, X. Delpierre, Ed. 2016



www.ufcv.fr

Siège national
 10 quai de la Charente
 75019 Paris
 Tél. 01 44 72 14 14